

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

☪☪☪

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2015

☪☪☪

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Monsieur André LABARTHE,
Monsieur Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Monsieur Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Monsieur André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Monsieur Francis MARQUES, Monsieur Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Monsieur Didier CASTERES donne pouvoir à Monsieur Daniel LACRAMPE,
Madame Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à Monsieur Gérard ROSENTHAL,
Madame Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Madame Henriette BONNET.

☪☪☪

13 - ATTRIBUTION DES PRIX POUR LES LAUREATS DU CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS

Monsieur Francis MARQUES expose que le concours prévoit 4 catégories : Maison avec jardin - Maison de ville- balcons et fenêtres sur immeuble - Commerce ou entreprise.

Dans chaque catégorie la commune récompense les 3 premiers candidats par un chèque d'une valeur pour :

le 1er prix : 150 €

Le 2ème prix : 100 €

Le 3ème prix : 75 €

Soit une valeur de 325 € par catégorie soit 1 300 €.

REÇU

le - 8 OCT. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE

Lors de sa visite, le jury, composé d'élus, de techniciens et des lauréats 2014, a décidé de récompenser les démarches communautaires en remplaçant la catégorie des commerces sans candidat par une catégorie « jardins communautaires ».

.../...

Le montant total des chèques représente une valeur de 1 300 € auquel il faudra ajouter les prix de consolation.

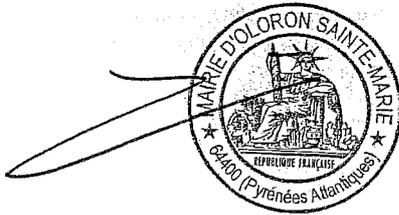
Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **VOTE** les crédits correspondants.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 05 octobre 2015.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 10/ 10/ 2015

LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH

